

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Forez-Est
6 place Paul Larue
42110 FEURS BP13

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Pépinières et Jardins D'Aiguilly
135 allée Barlotti
42720 VOUGY
Lot n°1 Aménagements espaces extérieurs- espaces verts

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction de la Crèche de Rozier-en-Donzy

■ Date de la notification du marché public : 7 avril 2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20
- Montant HT : 19 634,70€
- Montant TTC : 23 561,64 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

A) Modification du délai global d'exécution des prestations

Les stipulations de l'**article 6.1 du CCAP** relatives au délai global d'exécution des prestations sont modifiées comme suit :

Le délai global d'exécution du marché, initialement fixé à **seize (16) mois**, est porté à **dix-huit (18) mois** pour l'ensemble des lots.

Cette modification a pour objet de mettre le CCAP en cohérence avec les plannings prévisionnels d'exécution établis par la maîtrise d'œuvre, lesquels prévoient une durée d'opération de dix-huit (18) mois.

Nouvelle rédaction de l'article 6.1 du CCAP :

6.1 - Délai global d'exécution des prestations

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de dix-huit (18) mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/04/2026.

Le marché débute à compter de sa notification et se termine à la fin de la durée de garantie de parfait achèvement.

B) Modification clause « modalités de variation des prix »

Le présent avenant a également pour objet de modifier les dispositions relatives à la révision des prix prévues à l'**article 7.2 du CCAP**. Alors que la révision était initialement appliquée lors de l'établissement du décompte général, les parties conviennent de mettre en place une révision annuelle des prix à la date anniversaire de la notification du marché, selon les modalités et la formule de révision déjà prévu au marché.

Cette modification vise à adapter les conditions d'exécution du marché à son échéancier et à permettre une prise en compte de l'évolution des conditions économiques pendant la durée d'exécution.

Les autres stipulations du marché demeurent inchangées.

Nouvelle rédaction de l'article 7.2 du CCAP :

7.2 - Modalités de variation des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de 03/2026 ; ce mois est appelé " mois zéro ". L'indice de référence à retenir est celui connu en mars 2026.

Les prix sont révisés annuellement à la date anniversaire de la notification du marché par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Le coefficient Cn est déterminé par les formules suivantes :

Lot 1 : $C_n = 100.0\% (BT01 (n) / BT01 (o))$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui connu à la date de ladite révision.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index connue au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Toutes les autres stipulations du marché demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non

☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : FEURS....., le 23.07.26

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Par délégation du Président,
Le 2^{ème} vice-président en charge des
finances et perspectives, des affaires
juridiques et des marchés publics
Monsieur Didier BERNE

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)